



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. CORRE (en visio), Mme JOURDAN Patricia, M. BALDY Patrick, Mme MARCHE Séverine, M. LUCAS Marc (en visio), Mme MUNCH Corinne, M. DHONT Jean-Pierre, M. SERPETTE Patrick (en visio), Mme MARECHAL Laura (en visio), M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme BOUILLER Virginie, Mme LEGRAS Evelyne

Absents excusés : Mme SARAGOSA Elodie, M. CONRAD-BRUAT Laurent

Pouvoirs : M. BLANQUART Jean-Marc donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, Mme LE NEEL Shirley donne pouvoir à Mme MARECHAL Laura, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

N° 2022/02

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc LUCAS, Adjoint au Maire délégué au Budget et aux Finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Madame Valérie MICK RIVES, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Marc LUCAS pour le vote du compte administratif.

CONSIDÉRANT la présentation des opérations d'exécution de l'exercice budgétaire 2021, retracées dans le tableau ci-dessous.

	Fonctionnement		Investissement		Budget total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	- 1 072 316.18 €	+ 1 291 646.60 €	- 600 103.08 €	+ 452 853.06 €	- 1 672 419.26 €	+ 1 744 499.66 €
Résultats antérieurs reportés		+ 162 221.32 €		+ 33 388.21 €		+ 195 609.53 €
Total (réalisation + report)	- 1 072 316.18 €	+ 1 453 867.92 €	- 600 103.08 €	+ 486 241.27 €	- 1 672 419.26 €	+ 1 940 109.19 €
Résultat (hors RAR)		+ 381 551.74 €	- 113 861.81 €			+ 267 689.93 €
Restes à réaliser			- 20 959.74 €	+ 78 362.04 €		+ 57 402.30 €
Résultat de clôture		+ 381 551.74 €	- 56 459.51 €			+ 325 092.23 €

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2021 est en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur municipal ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

- Résultat global 2021 de la section de fonctionnement : **+ 381 551.74 € (excédent de fonctionnement)**
- Résultat global 2021 de la section d'investissement : **- 113 861.81 € (déficit d'investissement)**
- Résultat global de clôture 2021 : **+ 325 092.23 €.**

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 14 février 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

